

créé aux plantes, fleurs ou fruits nouveaux. Tous les horticulteurs, sans exception, auront la faculté d'exposer dans cet établissement leurs produits d'un mérite reconnu. Enfin, ce projet, qui se rattache à d'autres projets d'embellissement et qui est dû à M. A. Jame, repose, dit-on, sur les bases les plus larges et les plus généreuses. Nous les ferons connaître plus tard ; nous nous bornons aujourd'hui à faire des vœux pour que ce projet reçoive une prompte exécution.

— La Société littéraire de notre ville a reçu dernièrement, au nombre de ses membres titulaires, le docteur Paul Brun et M. Léonce Brosse.

— La Société des Amis des Arts de Lyon a ouvert un concours entre artistes lyonnais ou se rattachant à cette ville par leurs études, leurs travaux ou leur résidence.

Voici le sujet de ce concours :

Un Médaillon en plâtre, de 30 centimètres de diamètre, destiné à servir de type modèle à une Médaille de 81 millimètres, comprenant les quatre portraits de

PHILIBERT DELORME,

Architecte ;

NICOLAS COUSTOU,

Sculpteur ;

JACQUES STELLA,

Peintre ;

GÉRARD AUDRAN,

Graveur.

L'artiste sera libre de combiner sa composition, soit en plaçant les quatre têtes isolées dans la disposition dont il fera choix, soit en formant quatre Médaillons unis entre eux par des figures et ornements allégoriques se rattachant soit à l'art que chacun de ces Artistes a cultivé, soit à Lyon, leur commune patrie.

Le mérite de la ressemblance entrera dans l'appréciation de l'œuvre.

Les ouvrages produits au concours devront être remis au Secrétariat de la Société des Amis des Arts de Lyon, avant le 25 Août prochain (délai de rigueur).

La somme affectée au prix du concours est de 500 francs.

NOTA. La Société, propriétaire exclusive du Médaillon adopté, restera libre de faire exécuter le coin de la médaille par un graveur de son choix.

— La Commission exécutive de la Société des Amis des Arts a arrêté ainsi qu'il suit le programme des concours de fleurs et d'ornement pour 1846-47.

Concours de fleurs. — Un groupe de fleurs ou fleurs et fruits, peint à l'huile ou à la gouache, accompagné de douze dessins au trait.

Concours d'ornements. — Dix études sur papier raisin, d'après les plâtres des styles renaissance, François 1^{er} et ses dérivés, plus une composition au choix des concurrents dans le style de ces mêmes études, et enfin l'exécution en grand d'une partie de cette composition.

Cette composition pourra être un panneau applicable soit à une salle des séances d'une chambre de commerce ou d'une société d'horticulture, soit à un plafond, soit à une fontaine publique ; enfin toute liberté est laissée aux concurrents sur le choix du sujet à traiter.

Chaque concurrent devra indiquer la source où il aura puisé les études qu'il présentera.

MM. les concurrents pourront, dès à présent, se présenter au secrétariat du Palais des Arts pour se faire inscrire et faire signer leur feuilles.

NOTA. — La somme affectée à la rémunération des concours d'ornement et de fleurs pourra s'élever à 3,000 f.